



***La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe***  
*agissent ensemble pour votre avenir*

**Juin 2022**

**Programme de Développement Rural**

**FEADER Aquitaine 2014-2022**

**– Rapport Annuel de Mise en Œuvre 2021 –**

# Etat d'avancement du programme FEADER à destination des citoyens

## Le Programme de Développement Rural FEADER Aquitaine 2014 / 2022

La Commission européenne a approuvé le 7 août 2015 le Programme de Développement Rural Aquitaine (PDRA) pour la période 2014-2020.

Ce programme a été rédigé par la Région avec des orientations prises en concertation avec les acteurs sociaux professionnels pour répondre aux **priorités européennes** en prenant en compte les spécificités du territoire aquitain.

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) contribue à la réalisation de la **stratégie "Europe 2020"** en promouvant un développement rural durable dans l'ensemble de l'Union, en complément des autres instruments de la **Politique Agricole Commune (PAC)**, de la politique de cohésion et de la politique commune de la pêche.

Il contribue au développement des secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers de l'Union plus équilibrés d'un point de vue territorial et environnemental, respectueux du climat, résilients face au changement climatique, compétitifs et plus innovants.. Il doit permettre le développement des territoires ruraux.

Dans le cadre général de la PAC, le Programme de Développement Rural Aquitaine concourt à la réalisation des objectifs suivants :

- ✓ renforcer la **compétitivité** de l'agriculture ;
- ✓ renforcer la protection de l'**environnement** et garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures visant à préserver le climat ;
- ✓ assurer un **développement territorial équilibré** des économies et des communautés rurales, notamment la création et la préservation des emplois existants.

Depuis l'adoption du programme de développement rural en 2015, la Région Aquitaine a fusionné avec les Régions Limousin et Poitou-Charentes pour créer une nouvelle entité territoriale : la Région Nouvelle-Aquitaine, aujourd'hui Autorité de gestion des trois programmes de développement rural Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Cette nouvelle Autorité de gestion a pour ambition de créer des dispositifs d'aide communs aux trois territoires des anciennes régions afin d'éviter toute discrimination entre les bénéficiaires des anciens territoires et dans le but de promouvoir une politique régionale en faveur des acteurs du développement rural. Dans ce cadre, plusieurs modifications sont intervenues dès 2017 consistant à fermer un certain nombre de dispositifs au sein du PDR et à harmoniser des dispositifs entre les trois programmes avec le double objectif de :

1/ Répondre au mieux aux besoins de ce vaste territoire tout en respectant les dynamiques et les caractéristiques des anciens territoires mises en exergue dans les diagnostics élaborés en début de programmation ;

2/ Concentrer l'intervention de l'Union européenne sur des dispositifs de masse afin de réduire les coûts administratifs liés à la mise en œuvre du FEADER.

En 2020, la procédure législative de la PAC d'après 2020 n'a pas pu être achevée suffisamment tôt pour permettre la mise en œuvre dès 2021 de la future programmation 2021-2027. Aussi la programmation 2014-2020 a été prolongée par deux années de programmation supplémentaires en 2021 et 2022, dites « années de transition ». A ce titre ce sont **204,5 M€ de Feader** supplémentaires qui ont été alloués au PDR Aquitaine.

Concomitamment à cette phase de transition, l'Union Européenne a élaboré un ensemble de mesures pour répondre à la crise sanitaire.

Suite à la pandémie liée à la COVID-19 et pour corriger les dommages économiques et sociaux causés par celle-ci, l'Europe a pris la décision de relancer l'économie en privilégiant la résilience, une Europe plus verte, plus adaptée aux défis de nos sociétés et une Europe plus numérique.

Ce plan de Relance Européen ou Next Generation UE a vu le jour à l'été 2020 suite à l'accord entre les 27 états membres.

Ainsi, ce sont 750 milliards d'euros qui lui sont consacrés.

Des plans de relance portés par les états membres peuvent dès lors être financés par ce dispositif.

A titre d'exemple, le plan « France Relance » est financé à hauteur de 40 milliards par l'Union Européenne.

En région, il va concerner l'opération Plan Modernisation d'Elevage (PME) en lui consacrant une enveloppe de 11 260 000 euros pour aider les éleveurs dans leurs actions.

Mais, ce plan européen comprend aussi un volet FEADER RELANCE.

En Nouvelle-Aquitaine, il représente près de 120 millions d'euros dont **57,6 M€** pour le PDR Aquitaine qui ont été répartis entre les actions ci-dessous :

- Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine, soutien-aux industries agro-alimentaires, circuits locaux,
- Investissements agricoles (PCE) (élevage /Mécanisation montagne / pastoralisme -transformation et commercialisation /Agroéquipements / Maraîchage...),
- Certification environnementale, Mesure agro-écologique, et agriculture biologique,
- Aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
- Instrument financier Alter'NA qui propose une garantie bancaire pour le financement des entreprises agricoles,
- Promotion de produits régionaux à travers les signes d'identification de l'origine et de la qualité, mise en réseau d'acteurs à travers le partenariat européen pour l'innovation.

Dès lors, ces crédits vont contribuer à **la transition environnementale et climatique et notamment par le biais du volet agro-écologique** pour lequel le FEADER s'avère être un outil financier majeur et contribuer à créer un effet relance.

# L'avancement du Programme de Développement Rural

## Aquitaine FEADER au 31/12/2021

Pour mémoire, les dispositifs de soutien aux zones rurales se déclinent autour des six priorités européennes :

- ☆ Priorité 1 : Renforcer le transfert de connaissances et l'innovation
- ☆ Priorité 2 : Améliorer la compétitivité du secteur agricole et promouvoir la gestion durable des forêts
- ☆ Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles et la gestion des risques
- ☆ Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes
- ☆ Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et faciliter la transition vers une économie sobre en carbone
- ☆ Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

Ces six priorités sont mises en œuvre via 12 mesures déclinées en dispositifs qui ont accompagnés près de **75 862** opérations engagées depuis 2014.

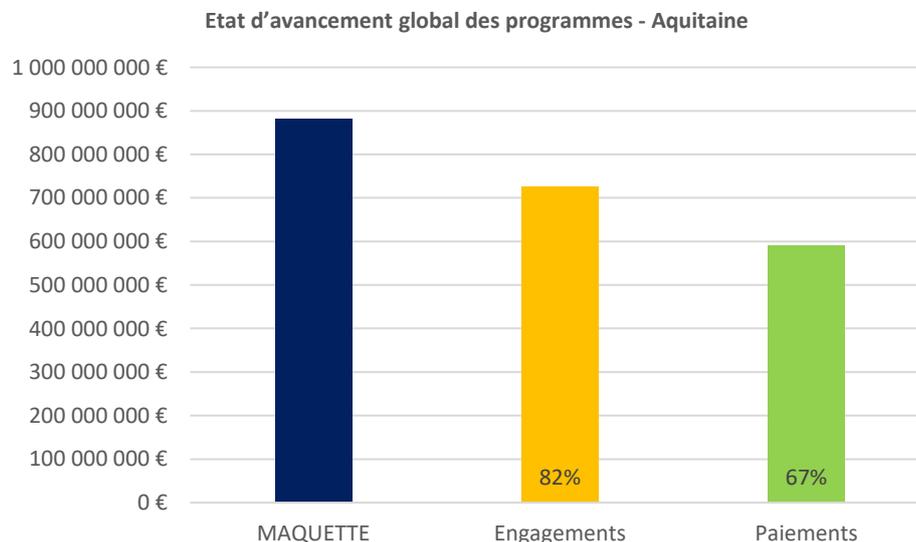
Au **31/12/2021** :

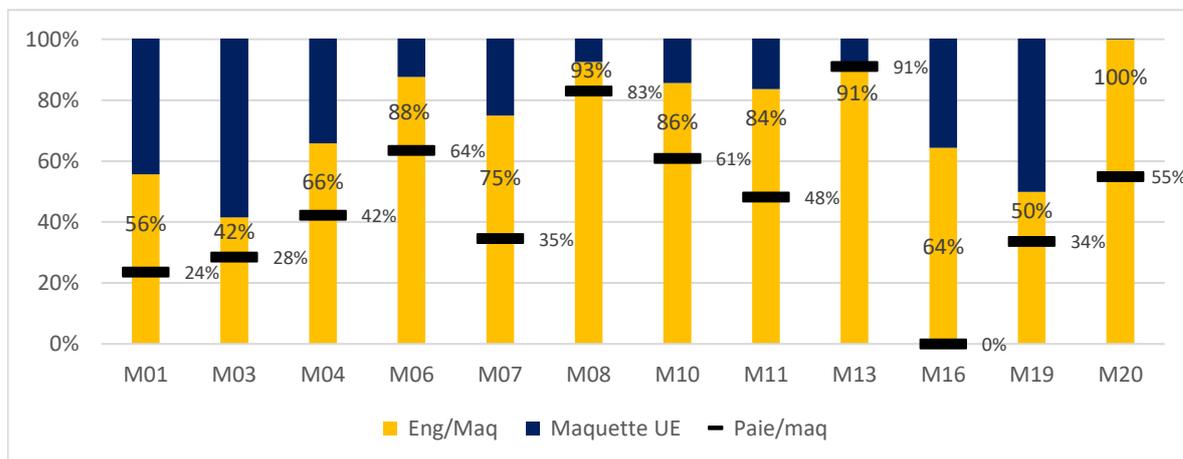
- **725 681 424 M€** de crédits FEADER ont été engagés, ce qui représente **82%** de la maquette
- **591 238 826 M€** de FEADER ont d'ores et déjà été payés aux bénéficiaires, ce qui représente **67 %** de la maquette.



### PDR Aquitaine 2014-2022 Etat d'avancement Global des programmes

<b>MAQUETTE</b>	<b>879 820 015 €</b>	<b>100%</b>
<b>Engagements</b>	<b>725 681 424 €</b>	<b>82%</b>
<b>Paiements</b>	<b>591 238 826 €</b>	<b>67%</b>





- M01 : Activités de démonstration et d'information
- M03 : Promotion Qualité
- M04 : Investissements
- M06 : Installation
- M07 : Natura 2000 – Mesures de développement rural
- M08 : Forêt
- M10 : Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC)
- M11 : Conversion et Maintien en Agriculture Biologique
- M13 : Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN)
- M19 : Programmes LEADER
- M20 : Assistance technique

## Zoom sur :

**Les investissements dans les exploitations agricoles :**  
**La mécanisation en montagne.**

**Maison Biperatzea**

Ces investissements visent à soutenir et maintenir la pratique de l'agriculture en montagne permettant à la fois l'entretien des espaces, la préservation de l'environnement, le renouvellement des générations.

De plus, en facilitant l'acquisition d'engins mécaniques, cette opération permet d'améliorer les conditions de travail en réduisant la pénibilité mais aussi la dangerosité de cette activité qui s'exerce sur les pentes.

En outre, cette action en favorisant le recours à ces pratiques agricoles, exclue l'utilisation de produits phytosanitaires utilisés par exemple dans le cadre de l'épandage.

Tel est donc l'esprit du projet de la Maison Biperatzea implantée sur la commune de Souraïde située dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

Afin de pouvoir procéder à la récolte du piment d'Espelette AOP en agriculture biologique cultivé sur une parcelle de 9 000 m<sup>2</sup>, l'exploitant a besoin d'investir dans un matériel, en l'espèce spécifique.

Effectivement, le terrain est dit de « devers » c'est-à-dire de côté, ce qui nécessite l'utilisation d'équipement adapté pour pouvoir réaliser les différents travaux du sol afin de développer la production du fameux piment.



**Parcelle de l'exploitation,**

**Source : Site internet Biperatzea**

En l'espèce, une machine « basse » s'avérerait être indispensable pour pouvoir être utilisée sur des sols en pente et donc non susceptible de glisser et mettre en péril les cultures et terrains.

En se dotant d'un tel matériel (tracteur et broyeur), l'exploitant a amélioré à la fois la sécurité relative à cette activité sur ce type de parcelle, la qualité du travail du sol puisque le tracteur réalise au regard de ses fonctionnalités diverses et sa technicité des actions précises.

Ce choix a aussi pour conséquences de maintenir dans un premier temps la production et d'augmenter dans un second temps celle-ci, tout en permettant la réalisation d'économies en raison de la limitation de la consommation de carburant, mais aussi des coûts relatifs à la maintenance et l'entretien, en raison de la qualité du matériel acquis.

Ainsi, cette opération répond aux objectifs fixés par le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEAE) :

- améliorer les conditions de travail,

- améliorer la productivité physique,
- moderniser l'appareil de production,
- innover,
- associer performance économique, environnementale, sanitaire et sociale.

**Ce projet dont le montant s'élève à 80 000 euros avec une aide FEADER de 13 708,42 euros soit 30% du montant global met ainsi en œuvre les actions suivantes :**

- Améliorer les conditions de travail,
- Augmenter et diversifier les actions grâce à un outil performant et polyvalent,
- Moderniser l'appareil de production.

## **Stratégie de communication mutualisée :**

Pour présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens des 3 territoires (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) a été privilégiée. Elle doit assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur les programmes européens et leur état d'avancement.

Pour cela, la Région Nouvelle-Aquitaine communique via son site dédié aux fonds européens :

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

Elle anime également le compte Facebook Europeennouvelleaquitaine et Twitter UEenNvelleAqui

Afin de faciliter l'accès à l'information, les appels à projets liés aux dispositifs financés par le FEADER sont mis en ligne et archivés sur le site <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/appels-a-projets.html>.